

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n° BC-2025-015

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20250311-BC_2025_015-DE



L'an deux mille vingt-cinq

Le onze mars à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 5 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	11
Votes	12

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Françoise TRIBOLLET, Magali BACLE

PROCURATION :

Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

AGRICULTURE

**Approbation d'une
aide financière au
Groupement de
Défense Sanitaire
(GDS) du Rhône pour
l'organisation d'un
concours de fromages
fermiers
départemental**

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur le renouvellement du soutien à des projets agricoles structurants si la dépense est inférieure à 3 000 €,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire et Transition Ecologique » en date du 18 février 2025,

La Communauté de communes intervient depuis plus de quinze ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

La politique agricole de la Copamo s'appuie sur 4 axes :

- Accompagner le renouvellement des générations pour une agriculture dynamique
- Favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité via un projet alimentaire territorial
- Encourager les projets agricoles innovants et résilients au changement climatique
- Faire connaître et valoriser l'agriculture du territoire.

La Copamo soutient ainsi les actions de valorisation de l'agriculture du territoire permettant notamment de montrer l'importance de l'agriculture pour le Pays mornantais, d'encourager la consommation locale et de faciliter les relations avec les habitants.

Les producteurs fermiers fromagers du Rhône réunis à travers l'association Rhône terre d'éleveurs (association caprine du Rhône, GDS du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Rhône conseil élevage) organisent un concours de fromages fermiers départemental le dimanche 23 novembre 2025 à La Tour de Salvagny.

Le GDS du Rhône (groupement de défense sanitaire), maître d'œuvre de l'organisation du concours sollicite un soutien financier pour organiser ce concours départemental de fromages fermiers.

Ce concours permettrait de répondre à quatre objectifs :

- Promouvoir la qualité et la diversité des fromages fermiers du Rhône auprès des consommateurs et des acteurs économiques
- Renforcer les liens consommateurs/producteurs et les liens crémiers, fromagers détaillants/producteurs
- Contribuer au développement des circuits courts et renforcer l'assise économique des producteurs fermiers
- Fédérer les producteurs fromagers fermiers (bovins, caprins, ovins) autour d'un projet commun et pouvoir communiquer à travers ce réseau de producteurs.

Le budget prévisionnel est de 33 130 €.

La Commission d'Instruction, réunie le 18 février 2025, propose d'attribuer une aide de 500 € au GDS du Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 18 MARS 2025
Notifié ou publié
le 18 MARS 2025
Le Président
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE le versement d'une aide de 500 € au GDS du Rhône pour l'organisation d'un concours de fromages fermiers départemental,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2025 sur le chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 18 MARS 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER

